

MÉDECIN 92

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

N°34
JANVIER
2009

2 BRÈVES

3 EDITO

Lois...

4 BILLET D'HUMEUR

**Lâchez-leur
les baskets !**

5-6 ÉTHIQUE

Actualités

7 BRÈVES

8-9 CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

En 2009

10-11 TRÉSORERIE

12 BRÈVES

13 TABLEAU
DÉPARTEMENTAL

**Nouveaux
inscrits**

16 ACTIVITÉS
EXTERIEURES

**Conseillers
ordinaux**

LOIS...



*Le Conseil vous présente
ses Meilleurs Vœux
pour l'année
2009*



EN BREF • EN BREF

Affichage des honoraires dans la salle d'attente

Nous vous rappelons que vous devez afficher de façon claire et visible dans votre salle d'attente le secteur conventionnel auquel vous appartenez, ainsi que les honoraires pratiqués en précisant les tarifs conventionnels si vous êtes conventionné secteur 1, et en précisant les fourchettes d'honoraires pratiqués pour les principales lettres clefs si vous êtes conventionné secteur 2 ou non conventionné (arrêté du 11 juin 1996).

La Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) nous avise que près d'un médecin sur deux ne respecte pas cette obligation.

EN BREF • EN BREF

R P P S

Le fichier du Répertoire Partagé des Professionnels de Santé ayant pris beaucoup de retard, du fait de difficultés au niveau de l'informatique du Conseil National de l'Ordre des Médecins, il n'y a plus urgence à ce que nos confrères nous signalent leurs activités nouvelles en des lieux divers.

Vous serez avisés en temps utile, par le bulletin de la mise en place effective du numéro RPPS.

Par contre, pour ceux d'entre vous qui avez fait imprimer votre numéro RPPS sur vos papiers à en-tête, ne l'effacez pas ! (il sera utile fin 2009), mais laissez subsister votre numéro ADELI.

EN BREF • EN BREF

La « Commission Informatique » de notre Conseil Départemental vient d'être réactivée.

Son rôle sera de réfléchir sur toutes les implications de l'informatique dans notre pratique quotidienne, de vérifier la conformité vis-à-vis de la déontologie des inscriptions dans les « pages jaunes » de nos confrères et des sites internet de ceux-ci.

Nous vous rappelons que vous devez obligatoirement soumettre au Conseil votre site internet avant sa création pour obtenir son autorisation.



est édité par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine de l'Ordre des médecins - 35, rue du Bac 92600 Asnières - Tél. : 01 47 33 55 35

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean-Claude LECLERCQ - Président

RÉDACTEUR EN CHEF : Jean-Alain CACAULT

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Philippe HERMARY

COMITÉ DE RÉDACTION : François Romain, Bruno Vuillemin, Yann Lefevre, Gérard-Henry Genty, Philippe Bidault, Alexis Marion

ASSISTANTES DE RÉDACTION : Danièle Mezzabotta, Anne-Marie Saufier, Annette Perotti, Zaïra Bahtit

CONCEPTION RÉALISATION IMPRESSION : IMPRESSIONS DIGITALES - 216, rue de Rosny - 93100 MONTREUIL - Tél. : 01 49 88 45 70 - Fax : 01 49 88 45 80

Lois...



Dr J. Claude LECLERCQ
Président

C'est une évidence que la fin de l'année 2008 a été plus que fertile en lois et projets de lois. Nombre d'entre elles intéressent la profession.

La loi « *Hôpital, Santé, Patients, Territoires* », à l'heure où nous mettons sous presse ne semble pas revenir de façon impérieuse sur la liberté d'installation. Légiférer brutalement en ce sens risquerait de tarir définitivement les installations libérales de nos jeunes confrères.

La loi de Financement de la Sécurité Sociale devrait malheureusement repousser à plus ou moins longue échéance l'augmentation du C, et introduire un système de troc épouvantable (diminuer les honoraires de certains pour augmenter ceux des autres).

Le Sénat a rétabli en novembre la possibilité des compétences, permettant d'exercer à la fois deux d'entre elles, sans être obligé de choisir (*les urologues par exemple, vont pouvoir à nouveau s'occuper des cancers du rein ou de la prostate pour peu qu'ils soient compétents en cancérologie*).

Les lois de bio-éthique vont être enfin révisées en 2009 ; Nombre de décisions sont très attendues (*statut de l'embryon, recherche sur cellules souches, gestation pour autrui, etc...*) Tous les avis doivent être entendus. Le choix de membres éminents dans le comité de pilotage doit nous inspirer confiance.

Enfin la loi Léonetti de 2005, après de nombreux mois de réflexion et de consultations se trouve confortée dans sa rédaction. Les ajouts prévus sont minimes mais néanmoins fort importants : quinze jours de congé d'accompagnement (peut être est-ce un peu court) et développement de l'offre de soins palliatifs. L'on ne peut qu'applaudir.

Tous s'accordent pour dire que cette loi est insuffisamment connue du corps médical. Cela est vraisemblable.

Quoique... ?

Connaissez-vous encore beaucoup de nos confrères qui pratiquent l'obstination déraisonnable à traiter, lorsque tout espoir est perdu ?

Connaissez-vous encore beaucoup de médecins qui se refusent à soigner les douleurs et les angoisses de leurs patients, même bien avant que l'on arrête les soins actifs ? Cela existe peut être, mais cet état d'esprit se raréfie : les médecins hésitent moins à pousser la morphine, même si la qualité et la durée de la survie vont en pâtir.

Connaissez-vous encore beaucoup de nos confrères qui s'acharnent sur une réanimation alimentaire par perfusion et gavage à la sonde ? Peut-être y en a-t-il un peu plus dans ce cas, qui ignorent que la loi leur permet de limiter ces apports si le malade n'a plus faim ni soif.

En ce domaine il faut savoir laisser agir la nature, et faire preuve d'humanité. Le médecin n'est pas toujours tout puissant pour tout guérir. Par contre il doit toujours soulager la douleur physique et morale.

Cette loi Léonetti prévoit beaucoup, voire tout, notamment le recours à la décision collégiale, conseillée ou obligatoire selon les cas. Quels sont les problèmes qui persistent ?

A mon sens ils sont au nombre de deux, souvent humainement difficiles à résoudre :

- saisir le moment où l'on doit arrêter les soins curatifs ; à quel moment l'évidence de mort est-elle inéluctable ?
- comment trancher les divergences entre le médecin et le patient ou son entourage ? Le médecin doit respecter la volonté de son malade, cela est net, mais il doit aussi lorsqu'il pense que cela est dans l'intérêt de celui-ci, essayer de le convaincre.

In fine, c'est, nous dit la loi, le médecin qui décide en sa conscience, après toutes les consultations prévues. Mais cette liberté est lourde de conséquences car assortie d'une prise de responsabilité.

Dr Jean Claude LECLERCQ



Dr J. Alain CACAULT
Secrétaire Général

Lâchez-leur les baskets !

Que les médecins soient les cibles préférées des flèches acérées des journalistes n'a échappé à personne.

Ces temps derniers ce sont les obstétriciens qui sont visés ! nous savions déjà que les accoucheurs étaient responsables des malformations congénitales des enfants qu'ils mettaient au monde (l'arrêt Perruche). Maintenant ne voilà-t-il pas qu'ils font trop de césariennes... pour le plaisir sans doute ! Aurait-on oublié que l'on ne reproche jamais une césarienne « de trop » mais que l'on fait plus volontiers un procès à celui qui a omis d'en faire une, surtout si l'enfant a souffert lors de sa venue au monde.

Mais me direz-vous et si l'enfant n'a pas souffert ? Eh bien il y a dix autres indications qu'ignorent nos détracteurs mais que nous, nous devons respecter, sans compter le principe de précaution !

Un plumitif a même imaginé que notre principale motivation pour cette intervention était le goût du lucre ! il flairait là sans doute un scandale qui améliorerait le tirage de son journal. Il avait seulement oublié qu'un « bon » journaliste doit vérifier ses informations, question d'éthique bien sûr ! Il ignorait que la césarienne est facturée par la sécurité sociale au même prix que l'accouchement par les voies naturelles (ce qui est d'ailleurs un scandale puisque cette intervention met en œuvre un matériel lourd et un personnel plus nombreux) qu'en définitive chaque césarienne coûte de l'argent à la clinique au lieu de lui en rapporter et que l'opérateur n'est pas honoré pour ce travail supplémentaire.

Alors l'heure est peut-être venue pour les médias (télé-guidés par des informations officielles !) de ranger leurs stylos, qu'ils sachent en effet que les actions conjuguées des caisses, des pouvoirs publics, des médias et des juges ont tellement écoeuré les médecins que les plus anciens précipitent leur retraite et que les plus jeunes rentrent dans la carrière à reculons. L'âge moyen de l'inscription à l'Ordre des libéraux a maintenant dépassé 38 ans.

Sachez que l'assurance d'un obstétricien est maintenant passé de 4 000 à 25 000 euros par an que l'on ne donne le diplôme qu'à 150 obstétriciens par an en France, alors qu'un plus grand nombre part en retraite ou change d'orientation chaque année, ce qui creuse un déficit que ne compense absolument pas l'appel à des médecins étrangers ! c'est tellement vrai que la sécurité sociale s'en est émue. Elle a même invité les responsables syndicaux de cette discipline à leur expliquer la cause de la désaffection des médecins pour cette spécialité et les raisons des fermetures des maternités privées !!! Évidemment il était temps de s'inquiéter du devenir d'une profession indispensable quand ses effectifs en 10 ans passent de 3 600 à 1 500 praticiens !

Mais les obstétriciens ne sont pas les seuls à « bénéficier » des critiques des médias et des rigueurs de la justice. Le récent procès des généralistes et pédiatres qui n'ont pas « vu » qu'un enfant battu était en danger leur a valu une condamnation disproportionnée par rapport à celle qui a été infligée au tortionnaire ! A-t-on songé que si les médecins s'étaient trompés dans le sens inverse et avaient signalé à tort une menace concernant un enfant impliquant la famille celle-ci les aurait entraînés en justice.

En définitive les médecins seraient-ils les seuls à n'avoir jamais droit à l'erreur ? Peut-être serait-il temps que chacun balaye devant sa porte, que les journalistes se souviennent du procès d'Outreau, que les magistrats s'enquière de savoir qui paiera les indemnités qu'ils attribuent aux plaignants et les législateurs mesurent avec sérieux les résultats lointains des lois qu'ils promulguent.

En attendant ma seule consolation, devant ce désastre organisé, est de penser que bientôt les femmes de ceux qui nous fustigent à longueur de colonnes seront accouchées par des Doulas et je leur souhaite... bien du plaisir ! ■

Dr J.A. Cacault

Actualités

L'année 2008 a été marquée par la mission donnée au député Léonetti d'évaluer la loi du 22 avril 2005 sur les malades en fin de vie et de faire d'éventuelles propositions. Elle a fait un travail remarquable : Après six mois d'auditions et quatre voyages à l'étranger (l'un en Grande-Bretagne, pays qui mise sur les soins palliatifs, trois autres dans des pays autorisant au contraire l'euthanasie, les Pays-Bas, la Belgique et la Suisse), la mission, dans son rapport qui a été remis le 2 décembre 2008 au premier ministre, écarte toute légalisation de l'euthanasie.

Il ressort de ses travaux, ce qui était la conclusion de notre commission d'éthique réunie en juin 2008 sur ce sujet, que la loi est mal connue non seulement du public, mais aussi des médecins eux-mêmes.

Mais ils font ressortir notamment que devront être précisées les conditions de la sédation en phase terminale, celle-ci n'étant pas toujours bien appréhendée par les médecins : Elle permet d'« endormir » progressivement et en douceur un patient, en lui épargnant les affres d'une agonie dégradante et douloureuse. Ils demandent de préciser les modalités d'application des arrêts de traitement de survie et de modifier le code de déontologie médicale afin d'obliger les médecins à donner un traitement d'accompagnement aux malades en fin de vie pouvant aller jusqu'à l'emploi de produits sédatifs (anxiolytiques, opiacés, neuroleptiques, barbituriques, anesthésiques).

Au cours des auditions, Michel Legmann, président du CNOM, avait admis que de telles précisions n'étaient pas « superflues » ; il avait notamment fait référence aux praticiens « isolés et confrontés à des situations difficiles », qu'il convient de guider.

De fait, la mission parlementaire suggère de nommer dans chaque région un référent issu des soins palliatifs qui pourrait être saisi par la famille, le malade lui-même, voire le médecin. Ce référent, à la fois expert et médiateur, serait chargé de renouer le dialogue ou de proposer des solutions concrètes de prise en charge, après avoir dressé un tableau objectif de la situation.

Le rapport encourage le développement de ces unités de soins palliatifs (la France en compte actuellement 90), pour que chaque région en compte au moins une au 1^{er} janvier 2010.

Afin de diffuser la culture palliative en France, la mission estime qu'il faut améliorer la formation des médecins en la matière. Le rapport propose de développer l'en-

seignement de l'éthique durant les études médicales et la création de chaires universitaires de soins palliatifs. Les parlementaires réclament que soit créé un Observatoire des pratiques médicales de la fin de vie, afin d'étudier et d'améliorer l'application de la loi du 22 avril 2005 : il serait chargé de rendre un rapport annuel sur la mort à l'hôpital et l'accompagnement des personnes en fin de vie. de favoriser une meilleure compréhension de la loi du 22 avril 2005 par les juges afin que des poursuites inutiles ne soient pas engagées et que des circonstances exceptionnelles permettent de classer sans suite une affaire ou de rendre un non-lieu.

Ils demandent que soit institué un congé d'accompagnement pour la personne proche du mourant, dans un premier temps à titre expérimental dans un département français. Ce congé se déroulerait à domicile, serait d'une durée de 15 jours, et serait payé par l'employeur.

Le rapport écarte toute légalisation de l'aide active à mourir ou même « d'exception d'euthanasie ».

S'agissant du suicide, la mission a abouti à la conclusion que le suicide était un « droit-liberté » et non un « droit-créance », selon les termes de Jean Léonetti. Autrement dit, ce n'est pas à la société de l'organiser ; elle refuse donc le suicide assisté.

L'année 2009 verra se dérouler les États généraux de la bioéthique.

Un décret instituant un comité de pilotage des États généraux de la bioéthique a été présenté en conseil des ministres le 26 novembre 2008.

En effet une révision de la loi relative à la bioéthique du 6 août 2004 est prévue au terme d'un délai de cinq ans. Dans cette perspective, le Président de la République a souhaité que des États généraux de la bioéthique soient organisés afin de permettre à toutes les sensibilités de s'exprimer et aux citoyens d'être pleinement associés à l'examen de sujets qui engagent la condition humaine et les valeurs essentielles sur lesquelles est bâtie notre société.

Un comité de pilotage, placé auprès de la ministre de la santé, sera chargé de l'organisation de ces États généraux. M. Jean Léonetti a été choisi par le Président de



*Dr Y. LEFEBVRE
Vice-Président
Président des Commissions
d'Éthique et de Réflexion
sur la douleur*

la République pour en assurer la présidence. Ce comité est composé, outre son président, M. Leonetti, de cinq personnalités qui sont particulièrement au fait de ces sujets, dont Mme Marie-Thérèse Hermange sénateur, dont nous avons rapporté la position sur la gestation pour autrui lors de la dernière réunion de notre commission d'éthique en octobre dernier.

Ce comité de pilotage déterminera une méthode de travail, permettant d'assurer un véritable débat citoyen, touchant le plus grand nombre.

Il définira les thèmes à aborder, qui devraient notamment concerner la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires, le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules, l'assistance médicale à la procréation, la médecine prédictive, les diagnostics prénatal et préimplantatoire. Notons que plusieurs de ces sujets ont déjà été abordés par notre commission d'éthique...

Les États généraux de la bioéthique se dérouleront au cours du premier semestre 2009.

Le comité de pilotage rendra le bilan de ses travaux au Président de la République à la fin du mois de juin.

Le comité consultatif national d'éthique (CCNE) a été saisi par le Premier ministre qui a souhaité qu'il puisse « identifier les problèmes philosophiques et les interrogations éthiques que suscite ce rendez-vous, en indiquant les questions qui méritent d'être débattues et en rendant compte de la complexité de ces questions ».

Dans le cadre des finalités qui lui sont propres, le CCNE souhaite situer sa contribution en amont des options

législatives, en proposant une « boîte à outils » de nature à identifier les enjeux et servir à la mise en œuvre des États généraux.

L'Église catholique vient de nouveau de faire connaître sa position dans le domaine de la bioéthique en publiant un nouveau document, intitulé « Instruction Dignitas personae sur certaines questions de bioéthique » sous la responsabilité de la congrégation pour la Doctrine de la foi mais approuvé par Benoît XVI.

L'ennemi n° 1 est, pour elle, la tentation de l'eugénisme avec une technique médicale qui permet aujourd'hui de trier, de choisir puis d'éliminer.

L'instruction Dignitas personae se construit en trois chapitres.

Le premier traite des « aspects anthropologiques, théologiques et éthiques de la vie et de la procréation humaine » et rappelle les grands principes. Le deuxième s'intéresse aux « nouveaux problèmes » posés par la procréation. Le troisième, aux perspectives de thérapies avec « manipulation de l'embryon et du patrimoine génétique humain ».

Le Vatican reconnaît la dignité de personne à l'embryon.

Ainsi, à n'en pas douter, le premier semestre 2009 sera de première importance sur le plan de l'éthique, en permettant de riches débats ouverts à tous sur des questions majeures mettant en jeu l'avenir de notre société. ■

Dr Yann Lefebvre

EN BREF • EN BREF

MORTS VIOLENTES

Monsieur Jean-Amédée LATHOUD, Procureur Général près la Cour d'Appel de VERSAILLES nous demande d'attirer votre attention sur la conduite à tenir en cas de constatation de mort violente.

Nous nous permettons de vous rappeler l'article 81 du Code Civil :

Article 81 : *Quand il y a des signes ou indices de mort violente, ou d'autres circonstances qui donneront lieu de le soupçonner, on ne pourra faire l'inhumation qu'après qu'un officier de police, assisté d'un docteur en médecine aura dressé procès-verbal de l'état du cadavre et des circonstances y relatives ainsi que des renseignements qu'il aura pu recueillir sur les prénoms, nom, âge, profession, lieu de naissance et domicile de la personne décédée »*

Il ne viendra en effet à l'idée d'aucun d'entre vous de signer le certificat de décès lorsqu'il est mis en présence d'une mort **suspecte** (cause inconnue, homicide ou suicide). Vous devez aussi avoir le même réflexe devant une mort **violente** (celle qui résulte de l'emploi de la force ou de quelque brusque accident et non de la dégénérescence ou de la maladie dont procède la mort naturelle). C'est-à-dire une mort qui succède à des coups, brûlures, intoxication, asphyxie, à plus forte raison criminelle ou suicidaire ou accidentelle.

Vous devez, en ce cas, ne pas signer le permis d'inhumer mais prévenir les autorités policières et judiciaires.

UN CONSEIL ?
UN PROJET ?

L'équipe d'ENER-RA est à votre service



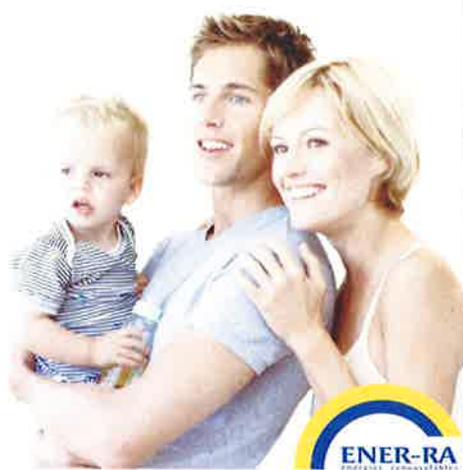
01 60 95 45 00

Visitez notre site
www.ener-ra.com



S.A.S ENER-RA
56, Bd de Courcerin 77183 Croissy Beaubourg
Tél.: 01 60 95 45 00 Fax: 01 60 95 11 11
Capital 37.000 euros
SIRET: 505 182 212 00017 APE: 4322B

Nos énergies à votre service





Photovoltaïque



Thermique



Climatisation



Pompe à chaleur



Président d'Honneur
Dr Marc-Henri BINOCHÉ †

Président d'Honneur
Dr René ROMAIN

CONSEILLERS



Dr Jean-Claude LECLERCQ
Président
Conseiller Régional



Dr Jean-Alain CACAULT
Secrétaire Général
Vice-Président
Conseiller Régional



Dr Philippe HERMARY
Trésorier
Conseiller Régional



Dr Veronique THYS
Secrétaire Général Adjoint



Dr Olivier CANET
Trésorier Adjoint



Dr Maryse RAMBAUD-DEBOUT
Secrétaire de Séance



Dr Alain DUPREY
Secrétaire Général Adjoint



Dr Jean-Pierre GASTON-CARRÈRE
Président de la Commission Informatique et
Qualification Médecine Générale
Conseiller Régional



Dr Christian HUGUE
Conseiller Régional



Dr Armelle de LAROCHE-BROCHARD

CONSEILLERS



Dr Richard BERTRANDON
Conseiller régional suppléant



Dr Gérard BIRO



Dr François DESNOT



Dr André-Jean FRAUDET



Dr Xavier GRAPTON



Dr Jean Philippe MONPEZAT



Dr Roland NOEL



Dr Sophie PELLETIER



Dr Jean-Jacques ROBERT

AVOCATS



Maître Catherine PALEY-VINCENT



Maître A. SCHWEITZER



Maître Cédric POISVERT



Président d'Honneur
Dr Michel LEGMANN
Président du CNOM



Vice-Présidente d'Honneur
Dr Jeannine VALETTE-SAVOY

TITULAIRES



Dr Philippe BIDAULT
Vice-Président



Dr H.-Gérard GENTY
Vice-Président
Président des Commissions
de Conciliation et Sécurité



Dr Yann LEFEBVRE
Vice-Président
Président de la Commission d'Ethique



Dr Jacques CARDEY



Dr Éric CASTIGNOLI



Dr André CHEVRANT-BRETON



Dr Philippe COSTIL



Dr Alexis MARION
Président Commission Retraite



Dr François ROMAIN
Conseiller Régional



Dr Roger RUA



Dr Armand SEMERCIYAN

SUPLÉANTS



Dr Jean-Paul HAMON



Dr Salomon HAYOUN



Dr Catherine LARRE-DOUILLARD



Dr Lydya MARIE SCEMAMA



Dr Sabine MONIER



Dr Jacques SIBEUD



Dr Marc SYLVESTRE



Dr Denis VAILLANT
Conseiller Régional



Dr Bruno VUILLEMIN
Vice-Président de la
Commission Retraité

VOTRE SECRÉTARIAT

35, rue du Bac - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE (ouvert tous les jours de lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h)
Tél : 01.47.33.47.47 - 01.47.33.55.35. - Fax : 01.47.91.38.68. Email : www.hauts-de-seine@92.medecin.fr

Secrétaire Administrative :

- Danièle MEZZABOTTA (secrétariat du Président et du Secrétaire Général)

Secrétaires :

- Anne-Marie SAUFIER (contrats, qualifications, secrétariat administratif) • Zahira BAHTIT (comptabilité – informatique)
- Annette PEROTTI (inscriptions, licences de remplacement – Tenue du fichier) • Magali HENIQUE (gestion des cotisations, entraide, loi DMOS)
- Brigitte PAPPALARDO (standard, service des remplacements et gardes) • Suzanne ORTUNO (plaintes, qualifications en médecine générale)

Compte de résultat au 30/09/2008



Dr Ph. HERMARY
Trésorier

PRODUITS DE GESTION	Budget 2008	Réalisations au 30/09/2008	Prévisions 4 ^e trimestre 2008	Total 2008	Budget 2008
Cotisations	942 858	886 888,05	75 646	962 534,05	962 286
Produits annexes	10 780	10 852,72	1 832	12 684,72	12 280
Transfert de Charges	0	2 379,24	498	2 877,24	0
Reprise Provisions	0	0,00	0	0,00	25 000
TOTAL PRODUITS DE GESTION	953 638	900 120,01	77 976	978 096,01	999 566
CHARGES DE GESTION					
Frais de fonctionnement	230 922	224 911,78	87 759	312 670,78	424 965
Frais de personnel	597 813	393 215,92	124 872	518 087,92	473 152
Impôts et taxes	49 270	32 657,38	9 870	42 527,38	39 474
Dotations aux amort. (immobilisations)	6 000	0,00	5 052	5 052,00	4 706
Dotations provisions frais élections	25 000	0,00	25 000	25 000,00	0
Dotations provisions retraites	3 000	0,00	10 000	10 000,00	10 000
Dotations provisions travaux	5 000	0,00	5 000	5 000,00	0
TOTAL CHARGES DE GESTION	917 005	650 785,08	267 553	918 338,08	952 297
RESULTAT DE GESTION COURANTE	36 633	249 334,93	-189 577	59 757,93	47 269
Produits financiers	12 000	15 814,43	600	16 414,43	10 800
Charges financières	0	12 296,50	12 000	24 296,50	10 000
RESULTAT FINANCIER	12 000	3 517,93	-11 400,00	-7 882,07	800
Produits exceptionnels	0	0,00	0	0,00	0
Charges exceptionnelles	0	0,00	0	0,00	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0,00	0	0,00	0
RESULTAT NET	48 633	252 852,86	-200 977	51 875,86	48 069

Vous avez pu prendre connaissance du compte de résultat ci-dessus, le solde positif nous permet d'augmenter le montant de notre entraide. En 2009 nous pourrions prendre en charge la totalité d'une bourse annuelle destinée à aider un orphelin de médecin du 92.

L'association « A.F.E.M. » qui sert d'intermédiaire à cette entraide, accepte également de l'aide personnalisée d'un médecin.

Vous trouverez dans ce bulletin un bordereau de versement destiné à l'A.F.E.M.

L'entraide aux confrères en difficulté fait partie des missions essentielles du Conseil de l'Ordre que nous désirons maintenir au maximum de nos possibilités. Avec mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, veuillez croire en mes sentiments confraternellement les meilleurs. 🍷

Dr Philippe HERMARY
Le Trésorier



Aide aux Familles et Entraide Médicale

168, rue de Grenelle
75007 Paris
Tél : 01 45 51 55 90
Fax : 01 45 51 54 78
e-mail : info@afem.net
www.afem.net
CCP : 8162-82U Paris

A . F . E . M

Docteur,

Plus que jamais, nous avons besoin de vous car les familles médicales fragilisées par le contexte économique, sont de plus en plus nombreuses à nous solliciter.

Dans les cas dramatiques,

Qui s'occupera des familles éprouvées ? Qui paiera les études des enfants ?

Grâce à vos dons, l'**AFEM (Aide aux Familles et Entraide Médicale)** pourra les aider.

Soyez nombreux à répondre à notre appel, par chèque ou par paiement en ligne.

Que vous soyez anciens ou nouveaux adhérents, au nom de toutes les familles secourues, nous vous remercions très vivement.

Adressez vos dons uniquement à l'**AFEM**, 168 rue de Grenelle 75007 PARIS
Votre don sera déductible de vos impôts (66%) dans la limite de 20% du revenu imposable.

Coupon-Réponse (à détacher selon le pointillé)

Le Docteur : _____

(cachet du praticien
ou nom et adresse en lettres majuscules)

Verse pour l'année 2009 à l'ordre de l'**A.F.E.M.**

en tant que membre adhérent : 45 euros ou plus _____

en tant que membre donateur : 90 euros ou plus _____

en tant que membre bienfaiteur : 160 euros ou plus _____

Une enveloppe timbrée à votre adresse faciliterait l'envoi du reçu fiscal.

EN BREF • EN BREF

La Commission de Conciliation du Conseil Départemental

Cette Commission créée de longue date au sein de notre Conseil, ne conciliait jusqu'au 2007 que les médecins entre eux. La loi Kouchner (4 mars 2002) dont certains décrets d'application ne sont parus qu'en 2007 a rendu obligatoire la conciliation à la suite de toute plainte contre un médecin (art. L 4123-2 CSP).

Notre Commission présidée par le Docteur Gérard-Henri GENTY fonctionne donc depuis 18 mois et se réunit une à deux fois par mois. Grâce à son Président et à ses conseillers les conciliations réussies sont assez fréquentes.

En 18 mois sur 69 plaintes reçues 25 ont refusé la conciliation (et ont été déférées directement à la Chambre Disciplinaire du Conseil Régional). 44 ont été présentées à la Commission dont 27 ont été conciliées (soit 61 %).

Félicitations aux conciliateurs.

EN BREF • EN BREF

Vous pouvez devenir **SPECIALISTE** en **MEDECINE GENERALE**

Si vous répondez à certains critères, une Commission du Conseil Départemental pourra vous qualifier. Demandez au CDO 92 l'envoi d'un dossier de qualification (tél : 01 47 33 89 35 – Madame ORTUNO) ou bien téléchargez un questionnaire de qualification sur le site du CNOM www.conseil-national.medecin.fr

EN BREF • EN BREF

AMU – CENTRE 15

Il est rappelé aux médecins de garde qu'il est très important qu'ils confirment au début de leur prise de garde leur présence effective en téléphonant à l'**AMU** sur une ligne privilégiée :

01.47.10.70.15

Nos confrères pourraient aussi avoir l'obligeance de préciser leur mode d'exercice :

- garde statique au cabinet
- garde statique dans MMG
- garde mobile avec visites

et le numéro de téléphone où les joindre. Ceci, pour une bonne harmonisation de la PDS, une meilleure efficacité de la régulation et une meilleure réponse aux urgences.

NOUVEAUX INSCRITS

Séance du 8 octobre 2008

BELAUBE AXELLE

E - LABORATOIRE ROCHE 52 BD DU PARC 92521
NEUILLY SUR SEINE CEDEX

BELFORT MARIE CECILE

C - 45 RUE DESTILLEUX 92100 BOULOGNE
BILLANCOURT

BEN SALAH SLIM

C - 5 AVENUE DE POITOU 92330 SCEAUX

BERCET DOMINIQUE

E - HOPITAL STELL - RUEIL 1 RUE CHARLES DROT
92501 RUEIL MALMAISON CEDEX

BLANC LAURENCE

C - 2EME ETAGE PASSERELLE G 40 RUE D ESTIENNE
D ORVES 92120 MONTROUGE

BROUSSIN BENEDICTE

E - 110 RUE PIERRE BROSSOLETTE 92320 CHATILLON

BUZZI JEAN-CLAUDE

E - HOPITAL RAYMOND POINCARE (AP-H)
104 BD RAYMOND POINCARE 92380 GARCHES

COLAS DES FRANCS CLAIRE

E - RESEAU MORPHEE 2 GRANDE RUE 92380 GARCHES

CONSTANCIS CHANTAL

E - JANSSEN CILAG SA 1 RUE CAMILLE DESMOULINS
92130 ISSY LES MOULINEAUX

DE JUAN-DE SAINT PAUL GAETANE

C - 11 RUE DES DAMES AUGUSTINES 92200 NEUILLY SUR
SEINE

DELEE SYLVETTE

E - LAB. NOVONORDISK PHARMACEUTIQUE
30 RUE DEVALMY 92800 PUTEAUX

DIB RACHIDA

E - CLINIQUE MARCEL SEMBAT (C.C.B. 105-107
105 AVENUE VICTOR HUGO 92100 BOULOGNE
BILLANCOURT

GALES OLIVIER

E - CLINIQUE DUPRE 30 AVENUE DU PDT ROOSEVELT
92330 SCEAUX

GEERAERTS THOMAS

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP)
157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

GELLEN JUSTINE

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL
LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

GELLY JULIEN

E - CABINET MEDICAL VICTOR HUGO
33 RUE VICTOR HUGO 92230 GENNEVILLIERS

GROSJEAN GUILLAUME

E - CTRE CHIRURGICAL AMBROISE PARE
27 BD VICTOR HUGO 92200 NEUILLY SUR SEINE

HAUGEN NADIA

E - CABINET MEDICAL 38 RUE DES BAS ROGERS
92800 PUTEAUX

JANUS GUY

C - 7 RUE PARMENTIER 92130 ISSY LES MOULINEAUX

KADRI LEILA

E - 1 PLACE FRANCOIS SIMIAND 92290 CHATENAY
MALABRY

LAM SOYPHEN

E - 10 RUE DE LA STATION 92600 ASNIERES SUR SEINE

LAVIGNE MARIE

E - CLINALLIANCE FONTENAY 19 RUE DU MARECHAL
GALLIENI 92260 FONTENAY AUX ROSES

LE GALL CHRISTINE

C - 133 RUE PASCAL 92160 ANTONY

MATHIOT-GAVARIN ANNE

E - CLINIQUE MARCEL SEMBAT (C.C.B. 105-107
105 AVENUE VICTOR HUGO 92100 BOULOGNE
BILLANCOURT

MENSAH SANDRINE

C - 1 RUE SALVADOR ALLENDE 92220 BAGNEUX

MERKAL LOUISA

E - HOPITAL STELL - RUEIL 1 RUE CHARLES DROT
92501 RUEIL MALMAISON CEDEX

SASTRE AUDE

E - EHPAD RESIDENCE SAINTE LUCIE 43 ALLEE SAINTE
LUCIE 92130 ISSY LES MOULINEAUX

SMAIL MUSTAPHA

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL
LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

STUMPF PHILIPP

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL
LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

TCHERNITCHKO DIMITRI

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP) 178 RUE DES
RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

TORTIGET DELPHINE

C - 12 BIS RUE DE COLOMBES 92600 ASNIERES SUR SEINE

VAN BEERS BERNARD

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL
LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

VAUZANGES BERNARD

C - 16 RUE D ORLEANS 92200 NEUILLY SUR SEINE

VERA MILENE

C - 8 ALLEE ANGELIQUE 92290 CHATENAY MALABRY

ZABKA BOGUSLAWA

E - ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE 143 AVENUE
ARMAND GUILLEBAUD 92160 ANTONY

Séance du 12 novembre 2008

AL-SALEH ALI

C - 5 PARVIS DU BREUIL 92160 ANTONY

BAULON ALAIN

C - 3 AVENUE DU LYCEE LAKANAL 92340 BOURG LA
REINE

BAUMANN MARIE

C - ESCALIER 1 14 RUE DE SEVRES
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

BELHOMME DENIS

E - HOPITAL PRIVE D ANTONY 1 RUE VELPEAU
92160 ANTONY

BERBEL ANA

C - 116 BD JEAN JAURES 92100 BOULOGNE
BILLANCOURT

BLAISE STEVENS AGATHE

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP) 9 AVENUE
CHARLES DE GAULLE 92104 BOULOGNE BILLANCOURT
CEDEX

BOUILLLOUD FLORENCE

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH 92150 SURESNES

BOUSSOUKAYA SAMY

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL
LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

CARRETTE PHILIPPE

C - 12 BIS RUE MORICE 92110 CLICHY

COESTER DENYS

E - 5 RUE JOSEPHINE 92210 ST CLOUD

COHEN DANIEL

E - CLINIQUE MARCEL SEMBAT (C.C.B. 105 AVENUE
VICTOR HUGO 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

CORNAGLIA CAROLE

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL
LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

DOUER-FERNANDO CATHERINE

E - CENTRE DE SANTE 110 RUE PIERRE BROSSOLETTE
92320 CHATILLON

DURLACH VINCENT

E - INSTITUT RECHERCHES SERVIER (IRIS)
6 PLACE DES PLEIADES 92400 COURBEVOIE

DYS ISABELLE

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL
LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

HADDAD OLIVIER

E - HOPITAL MAX FOURESTIER 403 AVENUE DE LA
REPUBLIQUE 92000 NANTERRE

HIRT RAPHAEL

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH 92150 SURESNES

ISAPOF ARNAUD

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE 157 RUE DE LA PTE DE
TRIVAUX 92140 CLAMART

JOSSEAUME JULIEN

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL
LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

LAMALLEM-ALGHAZIRI HANAH

E - CENTRE D IMAGERIE MEDICALE HAR 1 RUE DES
DAMES AUGUSTINES 92200 NEUILLY SUR SEINE

LASTUVKOVA MARTINA

E - INSPECTION ACADEMIQUE DU 92 AVENUE F ET
IRENE JOLIOT CURIE 92000 NANTERRE

LE PRE ANNABEL

C - 2EME BAT E 18 RUE MICHELET 92500 RUEIL
MALMAISON

LEROYANN

C - 2 AVENUE MARGUERITE 92100 BOULOGNE
BILLANCOURT

LIOT KJETIL

E - A C M S REGION PARISIENNE 55 RUE ROUGET DE
LISLE 92150 SURESNES

LIPSKI ANNE-HELOISE

E - 18 RUE DE L OASIS 92800 PUTEAUX

MAHIOUS FAROUK

E - HOPITAL CORENTIN CELTON (AP-HP) 4 PARVIS
CORENTIN-CELTON BP 66 92133 ISSY LES MOULINEAUX
CEDEX

MANKOUBI SABINE-LEILA

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36
92151 SURESNES CEDEX

MAUCHE SABRINA

E - CMP ADULTES 92602 (RABELAIS) 5 RUE RABELAIS
92600 ASNIERES SUR SEINE

MARIAN IULIA

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP) 157 RUE DE LA
PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

MULLER VIRGINIE

C - 3EME BATIMENT 15 41 RUE DE LA FONTAINE
GRELOT 92340 BOURG LA REINE

PAMFIL RUXANDRA

E - HOP-N-D DU PERPETUEL SECOURS 4 RUE KLEBER
92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX

E = Exercice
M = Mixte
C = Correspondance

NOUVEAUX INSCRITS suite

PAOLILLO ANN-GAELLE

E - 8-10 BD DEVANVES 92320 CHATILLON

PHILIPPON GUY

C - 35 RUE DEVILLIERS 92200 NEUILLY SUR SEINE

PIRIOU ALAIN

C - 25 RUE FOUCHER LEPELLETIER 92130 ISSY LES MOULINEAUX

POIREE SYLVAIN

E - CABINET MEDICAL 105 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE

PREAUX FREDERIC

C - 3EME ETAGE BATIMENT 2 19 BD VICTOR HUGO 92200 NEUILLY SUR SEINE

RUIZ ANGELA

E - INSTITUT NATIONAL DU CANCER 52 AVENUE ANDRE MORIZET 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

SAHEBJAM NIMA-NICOLAS

C - SEME ETAGE 25 RUE DE BEZONS 92400 COURBEVOIE

SARRAZIN FRANCOISE

E - SESSAD EREA LYCEE TOULOUSE LAUTREC 131 AVENUE DE LA CELLE ST CLOUD 92420 VAUCRESSON

SEBBON JULIEN

E - HOPITAL RAYMOND POINCARE 104 BD RAYMOND POINCARE 92380 GARCHES

SIU PHILIPPE

E - HOPITAL AMERICAIN 63 BD VICTOR HUGO B.P. 109 92202 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

TANGUY KATARZYNA

C - 21 BIS RUE DE PRONY 92600 ASNIERES SUR SEINE

TAYLOR MELISSA

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP) 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

TOME ANTONIO

E - 19 RUE SOPHIE RODRIGUES 92500 RUEIL MALMAISON

TOUSSAIN GUILLAUME

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36 92151 SURESNES CEDEX

VIGUIER JEAN-LUC

E - 41 RUE ARISTIDE BRIAND 92300 LEVALLOIS PERRET

Séance du 10 décembre 2008

ALLARY JEREMY

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

ANSELEM OLIVIA

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP) 178 RUE DES RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

AURE KARINE

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP) 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

BAILLON-BOTTEAU GWLADYS

C - 15 RUE GARDENAT LAPOSTOL 92150 SURESNES

BIGIO MAURICE

C - 53 RUE CHARLES LAFFITTE 92200 NEUILLY SUR SEINE

BOURY MARION

C - 6 RUE DE L EGLISE 92200 NEUILLY SUR SEINE

CARAGLIANO GIANLUCA

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP) 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

CIOCIRLAN LIGIA

E - AMEDICLEN 38 RUE PIERRE BEREGOVY 92110 CLICHY

COHEN-SADOUN RENA

E - CABINET MEDICAL 10 RUE EDOUARD VAILLANT 92300 LEVALLOIS PERRET

COLAS-DOLIGEZ NATHALIE

C - 36 RUE DE L ALMA 92600 ASNIERES SUR SEINE

COOK MARIE-CECILE

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

COPIN DOMINIQUE

E - 15 QUAI DE DION BOUTON 92800 PUTEAUX

CORNET CAMILLE

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36 92151 SURESNES CEDEX

CYMERMAN ALEXANDRE

E - HOPITAL RAYMOND POINCARE (AP-HP) 104 BD RAYMOND POINCARE 92380 GARCHES

DARBOIS CAPUCINE

E - CMP ENFANTS ET ADOLESCENTS 81 RUE PROSPER LEGOUTE 92160 ANTONY

DE DREUILLE THOMAS

C - 1 PASSAGE SAINT FERDINAND 92200 NEUILLY SUR SEINE

DERUDDRE STEPHANE

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP) 157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

DIEUMEGARD BARBARA

E - CENTRE RENE HUGUENIN 35 RUE DAILLY 92210 ST CLOUD

DO NGOC THANH CLAIRE

E - HOPITAL RAYMOND POINCARE (AP-HP) 104 BD RAYMOND POINCARE 92380 GARCHES

DRIKES SYLVAIN

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

DUFAYS DELPHINE

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36 92151 SURESNES CEDEX

EDELINE VERONIQUE

E - CENTRE RENE HUGUENIN 35 RUE DAILLY 92210 ST CLOUD

EL AMMAR ZAKI

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP) 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

FEVRE CLAIRE

E - HOPITAL PRIVE D ANTONY 1 RUEVELPEAU 92160 ANTONY

FONTAINE CAROLINE

C - 16 BIS RUE SERGENT 92130 ISSY LES MOULINEAUX

GADHOUM HOUDA

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36 92151 SURESNES CEDEX

GARNIER-VIOUGEAT NATHALIE

E - CLINIQUE DE LA PORTE ST-CLOUD 30 RUE DE PARIS 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

GAYET MATHILDE

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

GILBERT MELANIE

C - ESCALIER A 226 RUE JEAN BAPTISTE CHARCOT 92400 COURBEVOIE

GROZA MONICA

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP) 178 RUE DES RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

GUEVEL-DELARUE KRISTELL

C - 255 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 92130 ISSY LES MOULINEAUX

GUIADER JULIE

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP) 157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

HENNOU RACHID

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

HERVOUET-FROMENT FRANCOISE

E - IME AU FIL DE L AUTRE ASS ENTRAIDE UNIVERSTAIRE 23 RUE DE LENINE 92000 NANTERRE

KERMARREC NATHALIE

E - HOPITAL PRIVE D ANTONY 1 RUEVELPEAU 92160 ANTONY

KIRCHACKER ROMAIN

E - HOP. N-D DU PERPETUEL SECOURS 4 RUE KLEBER 92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX

KRAUT FABRICE

E - 210 BD GALLIENI 92390 VILLENEUVE LA GARENNE

KSANTINI NASREDDINE

E - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE 3 RUE DE LA PAIX 92231 GENNEVILLIERS CEDEX

LAFFORGUE PATRICK

E - HOPITAL RAYMOND POINCARE (AP-HP) 104 BD RAYMOND POINCARE 92380 GARCHES

LAMAZOU FREDERIC

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE 157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

LANDRY JENNIFER

E - CABINET MEDICAL BAT A 82 RUE BAUDIN 92300 LEVALLOIS PERRET

LAURENT LAETITIA

C - ESCALIER D 35 RUE GEORGES BOISSEAU 92110 CLICHY

MEILLAUD DANIELE

C - 13 RUE DE L AMIRAL COURBET 92270 BOIS COLOMBES

MORVAN SOLANGE

E - CENTRE MEDICAL DE L ESPACE 42 RUE MADAME DE SANZILLON 92110 CLICHY

MOUSSA NAEL

C - 44 PLACE JULES FERRY 92120 MONTROUGE

MOZER-BERNARDEAU MARIANNE

E - HOPITAL PRIVE D ANTONY 1 RUEVELPEAU 92160 ANTONY

NOBILEAU CONSTANCE

E - HAD ASSOCIATION 15 QUAI DE DION BOUTON 92800 PUTEAUX

PAGES OLIVIER

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36 92151 SURESNES CEDEX

PALLADINO ELISA

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP) 178 RUE DES RENOUILLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

POURCHER GUILLAUME

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP) 157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

PRADEAU PEGGY

E - ALTRAN SERVICE SANTE 2 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER 92300 LEVALLOIS PERRET

RIOUX SABINE

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP) 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

E = Exercice
 M = Mixte
 C = Correspondance

NOUVEAUX INSCRITS suite

SANCHEZ-LIZARAZO SANDRA

E - LABORATOIRE SERVIER 6 PLACE DES PLEIADES
92400 COURBEVOIE

SILBERMANN OLIVIA

E - HOPITAL AMERICAIN 2 63 BD VICTOR HUGO BP 109
92202 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

SINGEORZAN SILVIA

E - CLINIQUE DU PARC DE VANVES 60 AVENUE DU
GENERAL DE GAULLE 92130 ISSY LES MOULINEAUX

SOLIGNAC NICOALS

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP) 9 AVENUE
CHARLES DE GAULLE 92104 BOULOGNE BILLANCOURT
CEDEX

STIRATI-BURON SANDRINE

E - CH DE COURBEVOIE-NEUILLY /SEINE 30 RUE
KILFORD 92401 COURBEVOIE CEDEX

THUILLEZ-RODE CAPUCINE

C - 13 RUE DIDEROT 92130 ISSY LES MOULINEAUX

TOUMI KARINE

E - LABM EXABIO 23 RUE C. DALSEME 92190 MEUDON

ZEBOULON-KTORZA NADINE

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP) 9 AVENUE
CHARLES DE GAULLE 92104 BOULOGNE BILLANCOURT
CEDEX

ZUNIC LAURENCE

E - CONSEIL GENERAL DU 92 4 BD EDGAR QUINET
92700 COLOMBES

QUALIFICATIONS

Qualification du 8 octobre 2008

DR ADDA JEROME MEDECINE GENERALE
DR BELFORT MARIE CECILE M.G. NOUVEAU REGIME
DR BIDAULT PHILIPPE GYN.MED.ET OBST
DR BIGEON DOMINIQUE MEDECINE GENERALE
DR BOHEC PHILIPPE M.G. ANCIEN REGIME
DR BORDON PHILIPPE MEDECINE GENERALE
DR BORRE CATHERINE MEDECINE GENERALE
DR BOUTRON MARIE CHRISTINE MAL.DE L'APP.DIGES
MED. INTERNE
DR BROUQUIER JEAN-PHILIPPE MEDECINE GENERALE
DR CHERABIEH JEAN-LOUIS MED. INTERNE
DR FRANCOIS PATRICE MEDECINE GENERALE
DR GANNE JEAN LUC MEDECINE GENERALE
DR GIREY PIERRE-HERVE MEDECINE GENERALE
DR GUILLET DE LA BROUSSE PATRICIA
MEDECINE GENERALE

DR KASTLER DOMINIQUE MEDECINE GENERALE
DR LAVIGNE MARIE MEDECINE GENERALE
DR LEPORRIER JEREMIE MEDECINE GENERALE
DR SMAIL MUSTAPHA O.R.L.
DR TORTIGET DELPHINE M.G. NOUVEAU REGIME
DR VAN BEERS BERNARD RAD.DIAG.IM.MED

Qualification du 12 novembre 2008

DR BAUMANN MARIE MEDECINE DU TRAVAIL
DR BERBEL ANA M.G. NOUVEAU REGIME
DR BIERE KERIM PEDIATRIE
DR BLAISE STEVENS AGATHE MEDECINE GENERALE

DR BOUSSOUKAYA SAMY GASTRO.ENT.ET HEP
DR CARRETTE PHILIPPE M.G. NOUVEAU REGIME
DR CORNAGLIA CAROLE MEDECINE GENERALE
DR GANEM MARC M.G. ANCIEN REGIME
DR GUICHOUX-TREPS NATHALIE PEDIATRIE
DR HIRT RAPHAEL GYN-OBST
DR ISAPOF ARNAUD PEDIATRIE
DR JOSSEAUME JULIEN MEDECINE GENERALE
DR LE PRE ANNABEL M.G. NOUVEAU REGIME
DR LIOT KJETIL MEDECINE DU TRAVAIL
DR MAHIUS FAROUK M.G. NOUVEAU REGIME
DR MOTTE VINCENT PAULINE MEDECINE GENERALE
DR MULLER VIRGINIE M.G. NOUVEAU REGIME
DR PAMFIL RUXANDRA M.G. NOUVEAU REGIME
DR RABOUINE MALIS MEDECINE GENERALE
DR SEBBON JULIEN MED.PHYS.ET READAP.
DR TOUSSAIN GUILLAUME O.R.L.

Qualification du 10 décembre 2008

DR ALLARY JEREMY ANESTHESIE REA
DR ANSELEM OLIVIA GYN-OBS ET GYN. OBS
DR BAILLON-BOTTEAU GWLADYS
M.G. NOUVEAU REGIME
DR CHARLIER CHRISTINE MEDECINE GENERALE
DR CIOCIRLAN LIGIA MEDECINE DU TRAVAIL
DR COLAS-DOLIGEZ NATHALIE
M.G. NOUVEAU REGIME
DR COQUERY MARIE LAURENCE
MEDECINE GENERALE
DR CYMERMAN ALEXANDRE ANESTHESIE REA
DR DAVID ALEXANDRE MEDECINE GENERALE

DR DE DREUILLE THOMAS MEDECINE GENERALE
DR DERUDDRE STEPHANE ANESTHESIE REA
DR DERYCKE CECILE MEDECINE GENERALE
DR DO NGOCTHANH CLAIRE PEDIATRIE
DR DRIKES SYLVAIN CHIR.GEN.
DR DUFAYS DELPHINE MEDECINE GENERALE
DR EL AMMAR ZAKI PEDIATRIE
DR FISCH FRANCOIS MED.APPAUX SPORTS
M.G. ANCIEN REGIME
DR FOGELMAN JACQUES MEDECINE GENERALE
DR GADHOUM HOUDA MEDECINE INTERNE
DR GARRIGUES PHILIPPE MEDECINE INTERNE
DR GAUSS TOBIAS ANESTHESIE REA
DR GAYET MATHILDE RAD.DIAG.IM.MED.
DR GILBERT MELANIE M.G. NOUVEAU REGIME
DR GUEVEL-DELARUE KRISTELL
M.G. NOUVEAU REGIME

DR GUIADER JULIE MED. INTERNE
DR HARSCOAT SEBASTIEN MEDECINE GENERALE
DR HENNOU RACHID OPHTALMOLOGIE
DR HUGUENY ANNE MEDECINE GENERALE

DR LAMAZOU FREDERIC GYN-OBS ET GYN. OBS
DR LAURENT LAETITIA M.G. NOUVEAU REGIME
DR LE GOAREGUER HERVE MEDECINE GENERALE
DR LESORT SABINE MEDECINE GENERALE
DR MOUSSA NAEL M.G. NOUVEAU REGIME
DR PERRUCHET GERARD MED.APPAUX SPORTS
MEDECINE GENERALE

DR POURCHER GUILLAUME GYN-OBST
DR RIOUX SABINE PEDIATRIE
DR SOLIGNAC NICOALS CHIR.GEN.
DR THUILLEZ-RODE CAPUCINE PEDIATRIE
DR ZEBOULON-KTORZA NADINE RHUMATOLOGIE

Activités extérieures des Conseillers Ordinaux Au 4^e trimestre 2008

(sans compter les réunions mensuelles du Conseil Départemental pour tous)

LE DOCTEUR JEAN-CLAUDE LECLERCQ

Président, a représenté l'Ordre les :

- 13 octobre : Réunion CROM (Paris)
- 14 octobre : Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) (Nanterre)
- 24 octobre : Formation Restreinte CROM (Paris)
- 25 octobre : AG des Présidents et Secrétaires Généraux CNOM (Neuilly)
- 6 novembre : Réunion Amicale des Médecins Retraités du 92 (Paris)
- 18 novembre : CODERST (Nanterre)
- 24 novembre : AG du CROM (Paris)
- 27 novembre : Invitation Conseil d'Administration CPAM92 (Nanterre)
- 28 novembre : Formation Restreinte CROM (Paris)
- 16 décembre : CODERST (Nanterre)

LE DOCTEUR JEAN-ALAIN CACAULT

Secrétaire Général, a représenté l'Ordre les :

- 13 octobre : Bureau de CROM IDF
- 15 octobre, 10 décembre : Conseil d'administration ADK 92
- 16 octobre, 20 novembre, 11 décembre : Amicale des Médecins de Neuilly
- 16 octobre : Commission Nationale Permanente au CNOM
- 24 octobre : Conseil d'administration - Hôpital de Neuilly
- 25 octobre : Réunion CNOM des Présidents et Secrétaires Généraux
- 6 novembre : AMR 92
- 24 novembre : AG au CROM
- 25 novembre : Commission disciplinaire au CROM
- 25 novembre : Inauguration du Conseil de l'Ordre National des Sages-Femmes
- 27 novembre : Conseil d'Administration CPAM 92
- 29 novembre : Séance d'information au CNOM
- 3 décembre : Amicale des Médecins de Nanterre
- 8 décembre : Réunion du Bureau Pasteur-AGMF 92
- 9 décembre : Réunion avec les Magistrats au CROM

LE DOCTEUR PHILIPPE HERMARY

Trésorier, outre les rendez-vous nécessités par sa charge, a représenté l'Ordre les :

- 3 octobre, 17 novembre, 26 novembre : Saisies de dossier
- 17 octobre : Assemblée Générale de l'AFEM (Paris)
- 27 octobre : Conseil de surveillance - Hôpital A. Béclère
- 29 novembre : Réunion au CNOM
- 8 décembre, 10 décembre : Saisies de dossier
- 13 décembre : Réunion des Trésoriers au CNOM

LE DOCTEUR PHILIPPE BIDAUT

- 24 novembre, 2 décembre : Commissions de Conciliation (Asnières)
- 1^{er} octobre, 3 décembre : Commissions de Qualification de Spécialiste en Médecine Générale (Asnières)
- 8 octobre : Rapporteur concernant une demande de second site (Rueil-Malmaison)
- 22 octobre : Commission informatique (Asnières)

LE DOCTEUR OLIVIER CANET

- 24 novembre, 2 décembre : Commissions de Conciliation (Asnières)

LE DOCTEUR ERIC CASTIGNOLI

- 1^{er} octobre, 3 décembre : Commissions de Qualification de Spécialiste en Médecine Générale (Asnières)

LE DOCTEUR ALAIN DUPREY

- 12 novembre, 24 novembre, 10 décembre : Commissions de Conciliation (Asnières)

LE DOCTEUR JEAN-PIERRE GASTON-CARRERE

- 1^{er} octobre, 3 décembre : Présidence Commission de Qualification de Spécialiste en Médecine Générale (Asnières)
- 10 septembre : Commission de Conciliation (Asnières)
- 10 septembre : Commission d'Ethique du CDO 92 (Asnières)
- 22 septembre : Commission Conciliation (Ancien Régime) (Asnières)

LE DOCTEUR GÉRARD-HENRI GENTY

- Octobre, novembre, décembre : Présidence de la Commission de Sécurité
- 2 octobre : CA Ligue Départemental du Cancer
- 8 octobre, 12 novembre, 24 novembre, 26 novembre, 2 décembre : Présidence de la Commission de Conciliation (Asnières)
- 15 octobre, 26 novembre : Bureau ADK
- 30 octobre, 10 décembre : CA ADK
- 5 novembre : CA - Hôpital Roguet

LE DOCTEUR YANN LEFEBVRE

- 8 octobre, 2 décembre : Commissions de conciliation (Asnières)
- 16 octobre : Réunion sur le projet de réseau soins oncologiques et soins palliatifs sur le 92 (St-Cloud)
- 21 octobre : Commission de Surveillance - Hôpital Stell
- 22 octobre : Commission informatique (Asnières)

LE DOCTEUR ALEXIS MARION

- Octobre : Commission d'Ethique (Asnières)
- Novembre : Commission informatique (Asnières)
- Novembre et décembre : Commissions de conciliation (Asnières)
- 27 novembre : Conseil d'Administration CPAM 92

LE DOCTEUR SABINE MONIER

- 8 octobre : Rapporteur concernant une demande de second site (Courbevoie)

LE DOCTEUR JEAN-PHILIPPE MONTPEZAT

- 12 novembre et 10 décembre : Rapport d'enquête pour exercice sur sites multiples

LE DOCTEUR MARYSE RAMBAUD-DEBOUT

- 1^{er} octobre, 3 décembre : Commissions de Qualification de Spécialiste en Médecine Générale (Asnières)

LE DOCTEUR ARMAND SEMERCIYAN

- 29 novembre : Réunion de formation des conseillers ordinaires (Paris)

LE DOCTEUR JACQUES SIBEUD

- 8 octobre : Rapporteur concernant une demande de second site (Neuilly)

LE DOCTEUR VÉRONIQUE THYS

- 1^{er} octobre : Commission de Qualification de Spécialiste en Médecine Générale (Asnières)
- 24 octobre : Saisie de dossier
- 29 novembre : Réunion de formation des conseillers ordinaires (Paris)